

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

fonction : **14**

Séance du 23 août 2022

Conseillers présents : **10**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. RISCH Jérôme ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. Jean-Marc SINDT

Présent par procuration : M. Alain SINDT donne procuration à M. Jean-Marc SINDT
M. LINSTER Nicolas donne procuration à M. RISCH Jérôme

Absents excusés : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT et M. Didier HILD

3 – Demande de numération section 02 parcelles 84 ; 85 ; 154 ; 155 et 156 à Kerling-Lès-Sierck

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. GENDERA Thomas demeurant 26 Rue des Champs à Kerling-Lès-Sierck et sollicitant une numérotation des parcelles 84 ; 85 ; 154 ; 155 et 156 section 2 à Kerling-Lès-Sierck, suite à sa demande de permis de construire 3 maisons N° PC 057 361 21 N 0035 accordé par arrêté le 17/03/2022.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer le N° 8 A à la parcelle 84, le N° 10 à la parcelle 85 et le N° 12 à la parcelle 156 section 02 situées Rue de l'Abbé Senzy charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 23 août 2022

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20220823-323082022-DE
Date de télétransmission : 25/08/2022
Date de réception préfecture : 25/08/2022